



DEPARTEMENT
des Landes

Extrait des Délibérations du Conseil d'Administration

C.C.A.S

de

SÉANCE ORDINAIRE du 08.07.2025

SEIGNOSSE

L'An deux mille vingt-cinq, le huit juillet, à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr PECASTAINGS Pierre en session ordinaire.

Etaient présents :

Messieurs Pierre PECASTAINGS, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jean-Marc LESOUEF,
Mesdames Martine BACON-CABY, Quitterie HILDELBERT, Sylvie PAUCET-ALHAITS,

Excusés :

Monsieur Patrice BEZIAT
Mesdames Sylvie LOUSTALET, Carine QUINOT, Maria LEGENDRE

Secrétaire de séance : Eric LECERF

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Délibération : 2025-07-08_09

OBJET : Adhésion et approbation des statuts au syndicat mixte ALPI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert,

VU les statuts du Syndicat mixte,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 :

Décide son adhésion à l'ALPI pour **les attributions obligatoires** ci-après :

Accès au portail citoyen Landespublic
Accès aux formations collectives

oui non

oui non



Article 2 :

Décide son adhésion à l'ALPI pour l'attribution facultative ci-après :

Solutions numériques mutualisées

oui non

Service de maintenance, de sécurité et d'ingénierie informatiques

oui non

Article 3 :

Approuve les statuts ci-annexés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Et ont signé au registre les Membres présents.

Le Président du CCAS

- *certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre BECASTAINGS



DELIBERATION TELETRANSMISE A
M. le Représentant de l'Etat
Le 10 juillet 2025
Rendu exécutoire le 10 juillet 2025
Et publiée le 10 juillet 2025
(Loi du 02/03/1982
Complétée Loi 22/07/82)